

ASSEMBLÉE NATIONALE
17 juin 2019

ENERGIE ET CLIMAT - (N° 1908)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE674

présenté par
M. Cellier, rapporteur

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 8, insérer l'article suivant:

À l'article L. 134-4 du code de l'énergie, après le mot : « prévu », le mot : « à » est remplacé par les mots : « aux I et II de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination juridique.